



Compte rendu du Comité syndical du 4 avril 2022

OBJET : *relevé des décisions du Comité syndical*

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures quinze minutes, le comité syndical s'est réuni en séance publique, dans la salle annexe de la Mairie de Saint-Fiacre-sur-Maine, suite à la convocation de Monsieur Aymar RIVALLIN, Président.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Jean-Yves ARTAUD
Alain BLAISE
Xavier BONNET
Fabrice CUCHOT
Suzanne DESFORGES
François GUILLOT
Karine GUIMBRETIERE
Vincent MAGRE
Véronique NEAU-REDOIS
Didier MEYER
Benoist PAYEN
Aymar RIVALLIN
Nelly SORIN
Denis THIBAUD

Communauté de communes Sèvre et Loire
Thierry AGASSE
Christelle BRAUD
Anne CHOBLET
Pascal EVIN
Wilfrid GLEMIN
Stéphane MABIT
Martine VIAUD
Maurice BOUHIER

Commune de Vertou
Marie SLIWINSKI

Commune de Basse Goulaine

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Jean-Guy CORNU
Benoît COUTEAU
Danièle GADAIS
Séverine JOLY-PIVETEAU
Janik RIMERE
Hélène BRAULT

Communauté de communes Sèvre et Loire
Nathalie CHARBONNEAU
Jérôme MARCHAIS
Sandrine MILLIANCOURT
Christophe RICHARD
Xavier RINEAU

Commune de Vertou
Rodolphe AMAILLAND
Juliette LE COULM

Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo
Jean-Guy CORNU donne pouvoir à François GUILLOT
Benoît COUTEAU donne pouvoir à Aymar RIVALLIN
Séverine JOLY-PIVETEAU donne pouvoir à Denis THIBAUD
Janik RIMERE donne pouvoir à Fabrice CUCHOT

Communauté de communes Sèvre et Loire
Nathalie CHARBONNEAU donne pouvoir à Thierry AGASSE
Sandrine MILLIANCOURT donne pouvoir à Wilfrid GLEMIN
Christophe RICHARD donne pouvoir à Stéphane MABIT
Xavier RINEAU donne pouvoir à Christelle BRAUD

Commune de Vertou
Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Marie SLIWINSKI
Juliette LE COULM donne pouvoir à Marie SLIWINSKI

Commune de Basse Goulaine

Assistaient également à la réunion : Clotilde DUPE-BRACHU et Philippe CARO

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de membres : 50 en exercice : 40 titulaires et 10 suppléants
Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 23 présents
Votants au titre du pôle Culture - Pah : 30 votants (dont 8 pouvoirs)
33 votants (dont 10 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Vincent MAGRE

Modification de la composition du Comité Syndical

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

Contexte

Par délibération en date du 16 mars 2022, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a souhaité modifier sa représentation au sein du Comité Syndical et propose que Valérie JOUSSEAUME soit remplacée par Emmanuel RIVERY.

Délibération

Les membres du comité syndical prennent acte de la nouvelle représentation de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein du Comité Syndical comme suit : Emmanuel RIVERY en remplacement de Valérie JOUSSEAUME.

Syndicat – délibération

1. Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 du pôle SCoT-Pays

Aymar RIVALLIN donne la parole à Philippe CARO, responsable administratif et financier pour la présentation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du pôle Pays.

Contexte**Budget principal Résultats 2021**

<i>Investissement</i>	Réalisé
Dépenses	205 120,66
Recettes	43 640,42
<i>Résultat de l'exercice 2021 (déficit)</i>	<i>-161 480,24</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	409 641,79
Résultat de clôture 2021 (excédent)	248 161,55
Restes à réaliser dépenses	68 565,94
Restes à réaliser recettes	0,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	-68 565,94
<i>Fonctionnement</i>	Réalisé
Dépenses	1 395 878,08
Recettes	1 410 668,23
<i>Résultat de l'exercice 2021 (excédent)</i>	<i>14 790,15</i>
Reprise résultat antérieur (déficit)	-13 866,37
Résultat de clôture 2021 (excédent)	923,78

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal du pôle SCoT-Pays établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,

M. Aymar RIVALLIN, Président, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le comité syndical siège sous la présidence de M. Stéphane MABIT, vice-président.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal pôle SCoT-Pays.

Après le retour de M. Aymar RIVALLIN, Président, et sous sa présidence, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 923,78 €.

Syndicat – délibération

2. Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 du pôle Patrimoine

Aymar RIVALLIN donne la parole à Philippe CARO, responsable administratif et financier pour la présentation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021 du pôle Patrimoine.

Contexte

Budget annexe Pôle patrimoine Résultats 2021

<i>Investissement</i>	Réalisé
Dépenses	77 020,03
Recettes	308 683,42
<i>Résultat de l'exercice 2021 (excédent)</i>	<i>231 663,39</i>
Reprise résultat antérieur (déficit)	-200 904,42
Résultat de clôture 2021 (excédent)	30 758,97
Restes à réaliser dépenses	15 270,72
Restes à réaliser recettes	0,00
Résultats sur restes à réaliser (déficit)	-15 270,72

<i>Fonctionnement</i>	Réalisé
Dépenses	461 099,99
Recettes	504 128,86
<i>Résultat de l'exercice 2021 (excédent)</i>	<i>43 028,87</i>
Reprise résultat antérieur (excédent)	103 926,44
Résultat de clôture 2021 (excédent)	146 955,31

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte de gestion 2021 du budget principal du pôle Patrimoine établi par Mme OLLIVIER, receveur de Clisson,

M. Aymar RIVALLIN, Président, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le comité syndical siège sous la présidence de M. Stéphane MABIT, vice-président.

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'approuver le compte administratif 2021 du budget principal pôle Patrimoine.

Après le retour de M. Aymar RIVALLIN, Président, et sous sa présidence, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation en report à nouveau à la section de fonctionnement soit 146 955,31 €.

3. Budget primitif 2022 du pôle SCoT-Pays

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
masses salariales SCoT pays	432 500,00 €	participation des com com scot	147 299,66 €
		participation des com com pays	217 186,36 €
		part OT mise à dispo perso	16 100,00 €
		reverst personnel musée	83 565,00 €
frais de mission	3 000,00 €	fonds européens leader (poste 2018 - 2019)	
		fonds européens leader (poste 2021)	43 480,00 €
		rembt assurance congé mat + IJ	4 000,00 €
élus (6531)	18 610,00 €	reverst élus Musée	3 910,00 €
autres charges de personnel	24 500,00 €	reverst musée autres charges pers Musée	8 600,00 €
formation des agents	- €	SFT	2 000,00 €
administration générale commune (0002)	66 400,00 €	versement musée Adm Gén	12 000,00 €
versement SFT budget Patrimoine	- €	versement musée maison de pays	2 800,00 €
administration générale Pays (0001)	9 940,00 €		
adhésion AURAN	30 978,00 €		
maison de Pays(1300)	17 000,00 €	remboursement OT (loc espacecharges, frais)	16 000,00 €
recyclerie (1350)	10 000,00 €	loyer recyclerie	21 600,00 €
		FCTVA sur dépenses de fonctionnement	350,00 €
administration générale SCoT	5 720,00 €		
modification du scot	455,00 €	Bimby (rattachement)	34 792,00 €
révision du scot	1 000,00 €	Leader (stagiaire Observatoire des Paysages)	3 062,00 €
frais dep animation et comité prog	3 360,00 €		
		frais de structure	6 523,00 €
rencontres et visites innovation sociétale	6 000,00 €	FEADER accompagnement innovation sociétale	8 780,00 €
AG communication	1 400,00 €		
abonnement logiciel	1 008,00 €	reverst autres budgets "communication"	8 000,00 €
maintenance des deux sites internet	6 200,00 €		
reportage photo	200,00 €		
charte graphique	15 000,00 €		
fonctionnement conseil de dév (1260)	4 000,00 €		
		conseil Départemental cons dev 2022	6 000,00 €
		ademe démarches collectives	400,00 €
CEP/économies de flux : 2 postes (1230)	92 600,00 €	NCR CEP	38 000,00 €
adm général + stagiaire	3 000,00 €	collectivités CEP 2020	
démarches collectives	2 000,00 €	ademe actions CEP	200,00 €
		collectivités CEP 2021	13 400,00 €
		subvention ACTEE EF 2022	43 350,00 €
		subvention ACTEE EF 2021 CDD	6 720,00 €
		subvention ACTEE EF Nov et dec 2021	7 250,00 €

		participation collectivités ACTEE EF 2021 CDD	7 000,00 €
		participation collectivités ACTEE EF nov et déc 2021	8 800,00 €
		participation collectivités EF 2022	52 900,00 €
actions innovation sociétale 2020		part CC agglo mise à dispo poste dév durable avril à mai 2021	2 300,00 €
actions communication charte de territoire	6 500,00 €	part CC agglo mise à dispo poste dév durable oct. 2020 à mars 2021	7 000,00 €
participation com com OTP	699 000,00 €	participation des com com budget OT de Pôle	699 000,00 €
taxe de séjour, reversement à OT	90 000,00 €	taxe de séjour	90 000,00 €
taxe de séjour reversement solde 2021	5 377,00 €		
annulation de titres sur exercice antérieur	1 800,00 €		
créances admises en non valeur	50,00 €		
amortissements	43 299,74 €	amortissements subventions reçues	16 851,43 €
Régl. Amortissements années antérieures	6 931,39 €	Régl. Amortissements années antérieures	12 207,65 €
dépenses imprévues	44 521,75 €	excédent / déficit prévisionnel	923,78 €
TOTAL	1 652 350,88 €	TOTAL	1 652 350,88 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
mat informatique pays + serveur + logiciel paie gestion absence	14 000,00 €		
RAR téléphonie	10 812,08 €		
petit matériel	300,00 €		
RAR 2021 révision SCOT	26 535,05 €		
révision du SCoT - études	90 000,00 €		
révision SCoT autres	69 000,00 €		
intranet	5 000,00 €		
RAR matériel CEP		ademe (matériel)	2 500,00 €
matériel CEP	5 000,00 €	RAR Ademe (pôle ressources)	
amortissements subventions	16 851,43 €	amortissements	43 299,74 €
Régl. Amortissements années antérieures	12 207,65 €	Régl. Amortissements années antérieures	6 931,39 €
RAR travaux maison de pays	27 522,81 €	FCTVA	3 500,00 €
RAR Maîtrise d'œuvre txx Maison de Pays	3 696,00 €	DSIL	33 000,00 €
travaux Maison de Pays 2022 (isolation)	10 000,00 €	subvention région rénovation énergétique	30 000,00 €
travaux réfection parking écocylerie	68 000,00 €	virement de la section de fonctionnement	
dépenses imprévues	8 467,66 €	excédent antérieur	248 161,55 €
TOTAL	367 392,68 €	TOTAL	367 392,68 €

La répartition des dépenses

La Maison de Pays

Les dépenses relatives au fonctionnement et à l'entretien de la Maison de Pays sont supportées par le budget principal qui en contrepartie bénéficie des produits liés à l'activité de la Maison de Pays.

Le budget annexe reverse sa participation aux charges de fonctionnement en fonction de l'usage de la Maison de Pays (surface occupée y compris parties communes au prorata du temps de travail des agents sur chacune des compétences).

Le personnel

Les charges et recettes relatives aux personnels ayant des missions sur plusieurs activités du Syndicat, sont affectées sur le budget principal.

Le budget annexe reverse au budget principal sa participation aux dépenses de personnel en fonction du temps passé par le ou les agents.

La répartition budgétaire des personnels mutualisés :

- Le poste « direction » correspond à un ½ ETP qui est réparti sur les différentes compétences en fonction du nombre d'agents : 29 % sur le Pays – SCoT et 21 % sur le Patrimoine.
- L'autre mi-temps, consacré jusqu'en octobre 2021 à des missions pour l'Agglo (PCAET), est à ce jour non affecté. Il est imputé sur le budget principal.
- Le poste « responsable administratif et financier » est réparti à 50% sur le budget principal et à 50% sur le budget Patrimoine.
- Le poste « chargé de communication » est affecté à 50% sur le budget principal et à 50% sur le budget Patrimoine.
- Le poste « assistante de direction et des chargés de mission » est réparti à 90% sur le budget principal (dont 20% sur Leader) et 10% sur le budget Patrimoine.

Les recettes

Les contributions des collectivités

Depuis 2012, le coût par habitant n'a pas évolué pour le budget principal. Il est de 1,37 euros par habitant pour le SCoT et de 2,02 euros par habitant pour le Pays.

Pour le budget Patrimoine, le coût par habitant a augmenté en 2014, passant de 1,97 à 2,70 euros par habitant et est resté stable depuis.

Les ressources extérieures

Pour le financement de son activité, le syndicat mobilise des ressources extérieures auprès de partenaires institutionnels (Fonds européens, Etat, Région, Département) ou autres (Fédération des Vins de Nantes).

Le syndicat perçoit également les loyers du bâtiment de l'écocyclerie, situé à Vallet et celui de l'Office de Tourisme.

Depuis 2021, la fin de la mise à disposition d'un agent auprès de l'Office de Tourisme met fin à la prise en charge financière de ce poste par l'Office et est donc supporté à 100% par le budget principal.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,
- D'approuver la participation des collectivités membres à 147 299,66 € pour le pôle SCoT et 217 186,36 € pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes et ainsi répartie :

Pôle SCoT :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	79 206,55 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	68 093,11 €

Pôle Pays :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	116 786,30 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	100 400,06 €

- D'approuver le budget primitif 2022 du pôle SCoT-Pays,
- D'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 699 000,00 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	401 156,10 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	297 843,90 €
- De reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 699 000,00 €,
- De reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée.

4. Budget primitif 2022 du pôle Patrimoine

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
masses salariales (dont postes mutualisés)	253 000,00 €	participation des com com et communes	386 194,50 €
autres charges de personnel	8 600,00 €	remboursement congé mat + IJ	4 000,00 €
Elus (6531)	2 650,00 €		
reversement élus budget ppal	3 910,00 €	participation coll convention PAH Gorges	500,00 €
administration générale commune	12 000,00 €	SFT	1 500,00 €
administration générale musée	73 520,00 €	reversement SFT 2020 budget SCoT	- €
communication (reverst B ppal)	8 000,00 €	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	500,00 €
communication (sendinblue)	360,00 €		
maison de pays	2 800,00 €		
amortissement	73 061,47 €	amortissements des subventions reçues	4 313,00 €
		autres participations (Fédé. des Vins...)	2 000,00 €
services des publics	76 910,00 €	DRAC - AàP numérique	
services des publics - actions OT	9 274,00 €		
maquette numérique		DRAC services des publics	9 590,00 €
RAR 2020	900,00 €	entrées - Ventes boutique	25 000,00 €
		CD44 - musée	4 120,00 €
Pays art et Histoire	58 570,00 €	recettes PAH : TAP	
Pays art et Histoire - actions OT	2 185,00 €		
solde actions 2021	6 713,00 €	DRAC actions PAH	6 375,00 €
solde action 2019	6 220,00 €	CD 44 PAH	3 437,00 €
		région poste inventaire 2021	7 500,00 €
		région poste inventaire 2022	7 500,00 €
		Vallet forfait explorateurs	1 500,00 €
collections	1 700,00 €	DRAC collections	
créances admises en non valeur	250,00 €	recettes livre Abélard	300,00 €
commission chèques-vacances	10,00 €	recettes Place Publique	1 500,00 €
intérêt emprunt relais + frais de dossier		LEADER PAH OPP	6 500,00 €
intérêt emprunt acquisition bâtiment	1 951,44 €		
intérêts emprunt travaux	2 661,42 €	ADEME Installation géothermique Musée	9 120,00 €
annulation de titres sur exercices antérieurs	500,00 €	annulation de mandats sur exercices antérieurs	
dépenses imprévues	22 658,48 €	excédent antérieur (affectation résultat)	146 955,31 €
TOTAL	628 404,81 €	TOTAL	628 404,81 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
amortissements des subventions	4 313,00 €	amortissements	73 061,47 €
serveur	5 000,00 €		
matériel informatique	3 500,00 €	FCTVA	41 000,00 €
matériel informatique commun	2 000,00 €		
Détection incendie Musée	15 500,00 €	CD subv. détection incendie	6 000,00 €
RAR téléphonie musée	4 505,03 €		
RAR Photocopieur	4 860,00 €		
RAR matériel	80,16 €		

mobilier musée	2 000,00 €		
accessibilité musée	500,00 €		
RAR logiciel billetterie	3 324,00 €		
RAR divers informatique	1 821,24 €		
matériel muséo	7 000,00 €		
RAR chantier des collections		CD 44 Etudes	7 500,00 €
RAR Chantier des collections étagères		DRAC	12 500,00 €
capteur	- €	CD44 matériel conservation préventive	2 800,00 €
travaux musée	20 000,00 €		
travaux alimentation électrique déshumidificateur Réserves	1 036,00 €		
étude programmation CIAP	25 000,00 €		
remboursement en capital emprunt acquisition bâtiment	15 294,90 €		
remboursement en capital emprunt travaux	16 059,03 €		
RAR 2021 travaux Musée	680,29 €		
dépenses imprévues	6 115,20 €		
déficit antérieur		excédent / déficit antérieur	30 758,97 €
TOTAL	138 588,85 €	TOTAL	173 620,44 €

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- D'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 386 194,50 € pour le pôle Culture Patrimoine. Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :
 - Clisson Sèvre et Maine Agglo 156 100,50 €
 - Communauté de communes Sèvre et Loire 134 198,10 €
 - Vertou 70 578,00 €
 - Basse-Goulaine 25 317,90 €
- D'approuver le budget primitif 2022 du pôle Patrimoine.

Musée – délibération

5. Modification de la composition de la Commission Patrimoine

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

Par délibération en date du 16 mars 2022, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a souhaité modifier sa représentation au sein de la Commission Patrimoine et propose que Karine MARTINEAU soit remplacée par Karine MESSE-BOURASSEAU.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la nouvelle représentation de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein de la Commission Patrimoine comme suit :

Clisson Sèvre Maine Agglo	CC Sèvre Loire
Hélène BRAULT	Joël BARAUD
Suzanne DESFORGES	Virginie BERTON
Karine GUIMBRETIERE	Anne CHOBLET
Séverine JOLY-PIVETEAU	Karine MESSE-BOURASSEAU
Agnès PARAGOT	Pascal EVIN
Christian PEULVEY	Martine VIAUD
Vertou	Basse-Goulaine
Juliette le COULM	Rose-Anne RIPOCHE
Marie SLIWINSKI	

6. Modification des conditions générales de vente

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

Le service Patrimoine dispose à ce jour de conditions générales de vente pour les groupes et pour la vente en ligne des offres du Musée du Vignoble Nantais.

Il est nécessaire de les actualiser, de les compléter pour la vente en ligne des offres « Pays d'art et d'histoire ».

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Harmoniser les seuils de réservation et de facturation à 10 personnes, sauf pour les groupes adultes « Pays d'art et d'histoire » dont le seuil de facturation doit rester à 25 personnes pour ne pas faire concurrence aux pratiques de l'Office de tourisme du Vignoble de Nantes ;
- Pour la vente en ligne,
 - o Préciser la possibilité d'être remboursé ou d'obtenir un avoir en cas d'annulation du fait du vendeur ;
 - o Préciser que les billets sont non remboursables mais modifiables (possibilité d'obtenir un avoir valable un an pour une prestation similaire, sous réserve d'en faire la demande au service Patrimoine dans un délai d'un mois après la prestation initiale).

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à valider les conditions générales de vente

- Pour les prestations à destination des groupes pour le Musée du Vignoble Nantais et dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » ;
- Pour la vente en ligne des offres du Musée du Vignoble Nantais et dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

➔ ANNEXE

7. Convention de partenariat avec la Fédération des Vins de Nantes

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

La Fédération des Vins de Nantes est partenaire des activités du service Patrimoine, pour ce qui concerne le Musée du Vignoble Nantais et les actions dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

A ce titre, une convention est proposée permettant de déterminer les conditions de ce partenariat.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention 2022 fixant les conditions partenariales et financières générales avec la Fédération des Vins de Nantes.

➔ ANNEXE

8. Musée : création de poste pour accroissement saisonnier d'activité

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

Les périodes estivales et automnales sont denses au Musée du Vignoble Nantais compte tenu des activités pédagogiques et tous publics autour des vendanges ainsi que des autres manifestations locales et nationales (Journées européennes du patrimoine...). Un renfort en personnel est nécessaire chaque année pour assurer l'accueil sur site, la communication sur les événements, les visites guidées et les animations pour les groupes et les individuels.

En 2022, le service Patrimoine assume de nouvelles fonctions liées à la commercialisation et à la mise en œuvre d'activités à destination du jeune public, jusqu'ici réalisées par l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes. Pour y répondre en maintenant un niveau d'actions comparables aux années précédentes, il est proposé :

- D'étendre la durée du contrat saisonnier à l'ensemble de la période d'ouverture du Musée du Vignoble Nantais aux individuels, soit, en tenant compte du temps de recrutement suite à cette délibération du 1^{er} mai au 10 novembre ;
- D'étendre les missions à la conception et à la réalisation d'actions de médiation dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », ainsi qu'à un soutien à la commercialisation des offres pour le jeune public.

L'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée autorise le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité et permet la conclusion de contrats de 6 mois maximum sur une période de 12 mois.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président ou son représentant à procéder :

- Au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- A la signature d'un contrat aux conditions suivantes :
 - o Pour la période du 1^{er} mai 2022 au 10 novembre 2022,
 - o Pour une durée hebdomadaire de 35h,
 - o Avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 446 indice majoré 392 étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du pôle Culture-Patrimoine.

9. Tarifs pour les actions « Pays d'art et d'histoire »

Intervention de Mme Marie SLIWINSKI

Contexte

Il existe pour le Musée du Vignoble Nantais un tarif « famille » à 12 €. Il concerne les familles jusqu'à 5 personnes (2 adultes et 3 jeunes ou 3 adultes et 2 jeunes).

Pour faciliter l'accès aux prestations réalisées dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire », la commission Patrimoine propose de créer un tarif identique pour les actions « Pays d'art et d'histoire », à destination des publics individuels, dont le tarif plein est de 5 €.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la création d'un tarif à 12 € pour les familles jusqu'à 5 personnes, pour les actions « Pays d'art et d'histoire » dont le tarif plein à destination des individuels est de 5 €.

10. Modification de la composition de la Commission Urbanisme

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

Contexte

Par délibération en date du 16 mars 2022, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a souhaité modifier sa représentation au sein de la Commission Urbanisme et propose que Valérie JOUSSEAUME soit remplacée par Christian BATARD.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la nouvelle représentation de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein de la Commission Urbanisme comme suit :

Clisson Sèvre Maine Agglo	CC Sèvre Loire
Jean-Yves ARTAUD	Hervé CREMET
Alain BLAISE	Christian BATARD
Daniel BONNET	Mathieu LEGOUT
Fabrice CUCHOT	Stéphane MABIT
Benoit COUTEAU	Jean-Pierre MARCHAIS
Sandrine DANIEL	Sandrine MILLIANCOURT

11. Modification de la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Intervention de M. Aymar RIVALLIN

Contexte

Par délibération en date du 16 mars 2022, la Communauté de Communes Sèvre et Loire a souhaité modifier sa représentation au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et propose que Maurice BOUHIER soit remplacé par Jérôme MARCHAIS.

Délibération

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la nouvelle représentation de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme comme suit :

	Clisson Sèvre Maine Agglo	CC Sèvre Loire
Titulaires	Hélène BRAULT	Alain ARRAITZ
	François GUILLOT	Virginie BERTON
	Benoist PAYEN	Nathalie CHARBONNEAU
	Vincent MAGRE	Jérôme MARCHAIS
	Nelly SORIN	Anne CHOBLET
	Danièle GADAIS	Martine VIAUD
Suppléants	<i>Alain BLAISE</i>	<i>Thierry AGASSE</i>
	<i>Xavier BONNET</i>	<i>Joël BARAUD</i>
	<i>Jean-Guy CORNU</i>	<i>Christelle BRAUD</i>
	<i>Suzanne DESFORGES</i>	<i>Pascal EVIN</i>
	<i>Aymar RIVALLIN</i>	<i>Karine MESSE-BOURASSEAU</i>
	<i>Janik RIVIERE</i>	<i>Xavier RINEAU</i>

Fait à Clisson, le 6 avril 2022

Le Président,



Aymar RIVALLIN